

NOUVELLES ARCHIVES
DU MUSÉUM
D'HISTOIRE NATURELLE

PUBLIÉES

PAR MM. LES PROFESSEURS-ADMINISTRATEURS
DE CET ÉTABLISSEMENT

TROISIÈME SÉRIE

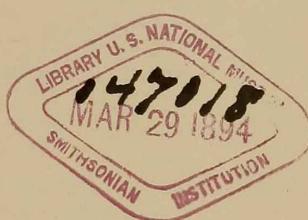
TOME CINQUIÈME

PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADEMIE DE MÉDECINE

120, Boulevard Saint-Germain, en face de l'École de Médecine

1893



NOUVELLES ARCHIVES DU MUSÉUM

QUATRIÈME SÉRIE

LES ANCIENNES MÉNAGERIES ROYALES ET LA MÉNAGERIE NATIONALE

FONDÉE LE 14 BRUMAIRE AN II (4 NOVEMBRE 1793) ;

PAR

LE D^R E.-T. HAMY (1).

MESSIEURS,

Il y aura cent ans, dans quelques jours, que la Convention nationale, sur la proposition d'un membre de son Comité d'instruction publique, a institué le Muséum d'histoire naturelle. C'était le 10 juin 1793; les Girondins proscrits soulevaient la province, les bandes vendéennes s'emparaient de Saumur après une sanglante journée et l'armée impériale bombardait Valenciennes et réduisait Condé. Et, au milieu de ces effroyables désastres, alors que tout semblait irrévocablement perdu, il se trouvait des hommes fortement trempés, comme Joseph Lakanal et comme Daubenton, assez résolus pour braver le présent, assez clairvoyants pour préparer

(1) Discours prononcé à la séance générale du 31^e congrès des sociétés savantes et réimprimé dans les Nouvelles Archives du Muséum par décision de l'Assemblée des Professeurs.

l'avenir. Le décret dont ils avaient ensemble arrêté les grandes lignes transformait profondément le vieux Jardin royal des plantes médicinales, que Louis XIII avait créé jadis. En peu de temps, grâce à l'activité fébrile de l'Assemblée des professeurs, qui gérait l'établissement rajeuni, un vaste enseignement spécial était organisé, comprenant dans ses douze cours toute l'histoire naturelle et ses applications ; une grande bibliothèque était réunie ; une ménagerie était improvisée ; enfin des galeries nouvelles étaient prêtes à recevoir les collections de toute sorte, trouvées dans les couvents ou chez les émigrés, et notamment à Chantilly, au Palais Royal et à Saint-Victor.

Ces développements divers du nouveau Muséum, qu'avait mûrement préparés dès 1790 (1) un groupe d'hommes de science, où Daubenton, Fourcroy, Thouin, Jussieu et d'autres associaient leurs efforts, firent rapidement de cette fondation nationale une sorte de métropole des sciences naturelles.

Toutes ses institutions furent imitées dans les divers pays du monde ; une d'elles a fait pourtant presque oublier les autres. C'est celle qui est restée jusqu'à nos jours la plus connue en France et la plus populaire, celle dont le souvenir est de suite évoqué quand on parle du Jardin des Plantes, la *ménagerie* d'Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire et de Frédéric Cuvier.

C'est de ce célèbre établissement que je voudrais brièvement vous entretenir, ce sont ses origines que je me propose de rappeler à l'occasion du Centenaire de la fondation du Muséum, dont il constitue l'un des services les plus apparents.

Une ménagerie, au sens moderne et scientifique du mot, est surtout une sorte de vaste laboratoire, où, dans des conditions qu'il détermine lui-même, le naturaliste vient observer et expérimenter. Il étudie, chez l'animal dont il connaît déjà tous les caractères extérieurs, les manifestations de l'intelligence ou de l'instinct, le degré d'éducabilité, le genre d'alimentation, l'endurance à la captivité et au climat, toutes choses dont

(1) Cf. Adresses et projet de règlements présentés à l'Assemblée nationale par les officiers du Jardin des Plantes et du Cabinet d'Histoire Naturelle d'après le décret de l'Assemblée Nationale du 20 août 1790 (E. T. HAMY. Les derniers jours du Jardin du Roi et la fondation du Muséum d'Histoire Naturelle. Paris, 1893, in-4°, p. 30 et 97).

la juste appréciation permettra quelque jour d'en tenter la conquête (1). Il étudie encore les modifications dues à l'âge et au sexe, et celles qu'à la longue vient imposer le changement des milieux. Il peut, par des unions appropriées, fixer un caractère utile ou curieux ; il peut, par le croisement des espèces ou des races, façonner des hybrides et des métis et aborder ainsi la solution des grands problèmes zoologiques, si controversés de nos jours.

A côté de lui, l'artiste reproduit, avec le crayon, le pinceau, l'ébauchoir, les formes et les allures des bêtes qui vivent sous ses yeux dans les loges ou les parcs, et lorsqu'elles ont fini par succomber, l'anatomiste vient compléter par le scapel et surtout par le microscope les descriptions et les comparaisons de ses prédecesseurs, tandis que le taxidermiste cherchera dans le moulage des masses musculaires le sûr moyen de rétablir pour les collections des musées une exacte morphologie.

Telle est actuellement la vie des établissements scientifiques dont la ménagerie séculaire du Muséum a été le prototype.

Ce n'est que peu à peu, j'ai à peine besoin de le dire, et grâce au lent progrès de la biologie, qu'une organisation aussi savante a fini par prévaloir.

Les premiers siècles de notre histoire n'avaient connu d'autres collections d'animaux que ces troupeaux de fauves que les Romains et après eux les Francs réservaient aux arènes (2). Affamés avec méthode, irrités avec art, les malheureux captifs se ruaient les uns sur les autres en de furieux combats pour la plus grande joie de spectateurs sanguinaires et grossiers.

Le goût des combats d'animaux a duré assez tard en France ; les derniers Valois faisaient encore battre des lions, et ce fut dans une des luttes ordonnées par François I^r que le brave sieur de Lorges (3) descendit dans la piste, la cape au poing et l'épée nue, pour ramasser le gant que la dame de ses pensées avait jeté parmi les bêtes afin d'éprouver sa vaillance (4).

(1) Cf. A.-MILNE EDWARDS, Muséum d'histoire naturelle. La Ménagerie, rapport au ministre de l'instruction publique. Paris, 1891, gr. in-8^o, p. 9-41.

(2) Rec. des Hist. des Gaules et de la France, t. II, p. 243, t. III, p. 87. — Cf. Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres, t. X, p. 360 et suiv. — Etc.

(3) François de Montgommery, sieur de Lorges.

(4) Œuvres complètes de PIERRE DE BOURDEILLE, seigneur de Brantôme, publiées par LUDOVIC LALANNE, t. IX. Des dames (suite). Paris, 1876, in-8^o, p. 390-391.

Ces lions et les autres animaux exotiques, qu'une vaine ostentation portait seule à réunir, étaient groupés dans quelque dépendance de la résidence royale. Philippe VI avait acquis en 1333, pour y placer ses fauves, une grange dans l'angle nord-ouest du jardin du vieux Louvre (1). Il y eut sous Charles V des « oyseaulx et bestes estranges » à Conflans, une volière et une ménagerie aux Tournelles, et la *rue des Lions-Saint-Paul* a conservé le souvenir des hôtes bruyants que logeait, au même temps, une annexe de l'hôtel de ce nom (2).

Avec le xv^e siècle se montrent des goûts moins stériles. On recherche plutôt, dans la zoologie lointaine, les animaux de parc, et le duc de Berry que notre regretté Luce avait surnommé *le Curieux*, possède, entre autres espèces rares, au château de Mehun-sur-Yèvre, un dromadaire, un chamois, une autruche.

Les dernières années de Louis XI apportent quelque chose de plus à la zoologie pratique. Confiné dans son lugubre manoir de Touraine, où le retient le mal qui va bientôt l'abattre, le triste roi s'efforce d'animer sa solitude et s'entoure d'animaux peu connus ou nouveaux qu'il fait rassembler de toutes darts. Commines explique ces achats de son redouté maître par le besoin de faire parler de lui et de maintenir au loin la bonne opinion que l'on doit avoir de sa santé et de sa force. Mais Louis XI savait, quand il lui semblait bon, employer des moyens plus directs et plus efficaces que ceux dont son conseiller lui attribue la bizarre invention, et le choix même des animaux amenés dans la ménagerie royale, élans et rennes de Scandinavie, chevaux et mules d'Espagne et de Sicile, chiens espagnols ou barbaresques, autruches et faucons tunisiens, serins et tourterelles d'Afrique, montre que ce n'était plus une inutile curiosité qui animait le châtelain du Plessis-lès-Tours.

Louis XI avait, ce me semble, des vues plus hautes et plus lointaines. Je me figure que ce grand esprit songeait, en son isolement, à enrichir le royaume de France de quelqu'une de ces espèces agréables ou utiles dont Guillaume Moire, Gabriel Bertran, Robert Sanze et ses autres pourvoyeurs

(1) SAUVAL, Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, t. III, p. 365. — A. BERTY, Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries, t. I, p. 124, 159. — Mém. Soc. de l'Hist. de Paris, t. VI, p. 103-107, 1880. — Etc.

(2) SAUVAL, op. cit., t. II, p. 282, etc.

lui amenaient à grands frais du midi et du nord des sujets nombreux et choisis (1). La mort vint le surprendre au milieu de ces essais, et le seul résultat de ces tentatives d'acclimatation si nouvelles, si dignes d'intérêt, ce fut la conquête du gentil musicien, la joie de la mansarde, le populaire serin des Canaries, legs bien inattendu du triste solitaire du manoir du Plessis-lès-Tours (2).

Anne de Beaujeu avait, dit-on, tous les goûts de son père; elle eut celui des animaux vivants; les plus bizarres avaient ses préférences, et c'est ainsi qu'en 1489 elle essayait vainement d'obtenir de Laurent de Médicis une *girafe*, que Malfota, l'envoyé du sultan d'Égypte, Kaïtbaï, avait, deux ans plus tôt, amenée à Florence. « C'est la beste du monde que j'ay plus grand desir de veoir », écrivait-elle plaisamment au prince qui lui avait promis par lettre le curieux animal. Laurent ne tint pas sa parole et Anne dut se contenter de voir la girafe... en image (3).

Les cours princières d'Italie entretiennent à l'envi les unes des autres des animaux rares et curieux; c'est un des traits bien caractéristiques du luxe de l'époque. « Un prince magnifique, écrit Matarazzo, doit avoir des chevaux, des chiens, des mulets, des éperviers et d'autres oiseaux, des bouffons, des chanteurs, et des *animaux venant des pays lointains*. » Et nos princes magnifiques font comme ceux d'Italie, qu'ils veulent imiter en tout; ils entretiennent bouffons, chanteurs et animaux. La ménagerie est de nouveau près du Louvre, et l'on envoie bien loin, à Tunis, à Fez, etc. (4), des missions spéciales qui rapportent des chevaux, des lévriers, des chameaux, des autruches, un lion, une once et quantité d'oiseaux de chasse et d'ornement. Un consul en Égypte fait parvenir de jeunes léopards, puis ce sont des taureaux, des ours, etc.

La science des animaux vient de renaître en Occident. Ceux qui la représentent en France vont profiter sans doute des enseignements variés que peut fournir à leurs recherches l'établissement royal qui s'enrichit

(1) Voy. plus loin, p. 46, n° I.

(2) Cf. JAL, Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, v^e Serins.

(3) Voy. plus loin, p. 46, n° II.

(4) Voy. plus loin, p. 47, n° III. — Cf. LÉON DE LABORDE, Les comptes des bâtiments du roi (1528-1571) recueillis et mis en ordre... Paris, Soc. de l'Art français, 1877-1880, t. II, p. 206, 216, 218, 235, 269, 270, 271, etc.

chaque jour. Et voici qu'un beau matin, le 21 janvier 1583, toute la ménagerie disparaît dans une lamentable catastrophe.

L'esprit malade du dernier des Valois, travaillé de visions étranges, lui a montré en songe ses lions, ses ours, ses dogues s'arrachant ses membres pantelants. Henri III va communier aux Bonshommes de Nigeon, près Chaillot, et, revenu au Louvre, fait tuer, sans merci, à grands coups d'arquebuse, lions, ours, taureaux, etc. (1). Ainsi finit, sans aucun profit pour la science ni pour l'art, cette ménagerie royale qui aurait pu servir de centre aux études zoologiques dans notre pays. Il fallut près d'un siècle, vous ne l'ignorez point, pour qu'il surgît des continuateurs de l'œuvre de Pierre Gilles et de Belon du Mans.

Henri IV n'aimait guère les animaux sauvages. Il ne garda qu'un an l'éléphant dont on lui avait fait cadeau, et toute sa collection de 1591 tenait sur le dos d'un cheval (2). Plus tard, le Grand Seigneur lui ayant fait parvenir un tigre, qui étrangla un de ses chiens, il se défit de la bête féroce, qu'on montrait pour *deux sols* dans la rue de la Harpe en mai 1607. Louis XIII, au contraire, eut, dans son rendez-vous de chasse à Versailles, des animaux et surtout des oiseaux, dont la réunion suggéra plus tard à son fils la construction de la célèbre *Ménagerie du Parc*, illustrée par les œuvres de Perrault et de Duverney, d'Oudry et de Desportes. C'est en 1663 que Louis XIV commença les premiers travaux de ce magnifique établissement, et dès 1664 le roi faisait visiter les constructions encore inachevées au nonce Chigi, puis au doge de Gênes (3).

On s'y rendait dès lors par le bras gauche de la *Traverse du Canal* creusée du Trianon à la Ménagerie. Au bout d'une grande allée d'arbres, on entrait dans une première cour qui conduisait à une seconde de forme octogone, au milieu de laquelle s'élevait le petit château de la Dauphine avec son grand salon, sa grotte souterraine et ses deux riches appartements. Tout autour rayonnaient sept autres cours, fermées de grilles jointes par des thermes de pierre représentant « quelque sujet

(1) Mémoires-Journaux de PIERRE DE L'ESTOILE, t. II, Journal de Henri III. Paris, 1873, in-8°, p. 99.

(2) Ibid., t. VIII, 1880, in-8°, p. 297. — Voy. plus loin, pp. 48, 49, nos V, VI, VII.

(3) DUSSIEUX, Le château de Versailles. Histoire et description. Versailles, 1881, in-8°, t. II, 4^e partie.

de la métamorphose ». Il y avait la cour de l'*Autruche*, la cour de la *Volière* où se voyait une volière « d'une beauté et d'une magnificence extraordinaire (1) », la cour des *Pélicans*, avec son réservoir tout rempli de poissons, puis encore la cour du *Rond-d'eau* ou de l'*Abreuvoir*, la cour du *Puits*, etc., et au delà de ces cours symétriques, d'autres cours encore, dites des *Cerfs*, du *Lion*, des *Belles Poules*, les loges des animaux féroces, un énorme colombier qui contenait 3000 pigeons, enfin une ferme avec ses dépendances et divers bâtiments qui servaient de communs.

Dès 1671, les animaux les plus curieux et les plus variés affluent à la ménagerie. C'est un certain Mosnier ou Le Mosnier, de Montpellier, qui est le principal fournisseur ; les officiers de la marine royale, les consuls et en particulier celui du Caire, les gouverneurs, comme celui de Madagascar, envoient de leur côté ce qu'ils trouvent de plus curieux.

Un seul convoi, par exemple, arrivé en 1688, comprend 194 bêtes du Levant, 13 autruches et 137 de ces poules sultanes, que l'on cherche vainement, dès lors, à acclimater chez nous, un pélican, des oies d'Égypte, des aigrettes, etc., et enfin six chèvres de la Thébaïde (2).

La ménagerie de Versailles a possédé ainsi plusieurs milliers d'animaux plus ou moins rares : un éléphant, des dromadaires, des gazelles, un casoar, et, plus tard, nombre de fauves ramenés de Vincennes abandonné.

Oudry et Desportes faisaient les portraits des plus curieux de ces hôtes de Versailles, et le Louvre possède une énorme collection d'études peintes ainsi d'après nature par ordre du roi.

S'il mourait un sujet intéressant, Colson l'empaillait pour le cabinet et Claude Perrault en faisait de minutieuses dissections ; Perrault, que le haineux Boileau a traité de *savant hábleur*, et qui fut un des médecins les plus instruits de son temps et l'un des fondateurs de l'anatomie comparée, Perrault, qui ne reculait pas devant les rigueurs d'un des hivers

(1) PIGANIOL DE LA FORCE, Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly, 1730, in-8°, t. II, p. 193 et suiv.

(2) Comptes des bâtiments du roi, sous le règne de Louis XIV, publiés par M. J. GUILFREY (t. I à III. Paris, Imp. nat.) pour la collection des documents inédits du Comité des travaux historiques.
— Voy. plus loin, p. 19, n° VIII.

les plus glacés que la France ait connus pour étudier les nombreuses victimes que faisait le froid dans les loges de Versailles, et qui succomba à 75 ans, martyr de la science, en disséquant un dromadaire mort d'une affection contagieuse.

Duverney continua Perrault; c'est aussi un anatomiste de premier ordre, et l'œuvre de ces deux maîtres constitue encore aujourd'hui un ensemble de documents d'une réelle valeur (1).

La mort soudaine de la Dauphine (1712) qui, sur le déclin du grand règne, continuait à peu près seule à s'intéresser à la ménagerie, fit délaisser ce joli domaine et ses pensionnaires exotiques. Il fallut même, près de quarante ans plus tard, que Rouillé, ministre de la marine, offrit à Louis XV un oiseau vivant d'espèce nouvelle, pour donner l'envie à la Cour de revoir l'établissement abandonné. Le duc de Luynes qui le visita alors (1750) le trouvait *digne qu'on en fit plus d'usage, très en état, et avec beaucoup d'animaux* (2).

Il n'en était plus de même quand Louis XV, sur ses vieux jours, se fit conduire de ce côté. Une espèce d'intendant, qui dirigeait les Cours, y élevait des dindons aux frais de la maison du Roi. « Monsieur, lui dit le monarque, que cette troupe disparaisse ou, je vous en donne ma parole royale, je vous ferai casser à la tête de votre régiment. »

D'autres abus, non moins criants, s'étaient introduits dans la ménagerie oubliée au fond du parc de Versailles. Un dromadaire, s'il faut en croire Mercier (3), un sobre dromadaire, tels qu'ils sont tous aux déserts africains, coûtait chaque jour au budget six bouteilles de vin de Bourgogne. Et le menu peuple de Paris, revenant le soir de Pentecôte par la galiote de Sèvres, ayant vu les princes, la procession des cordons bleus, le parc et la ménagerie, répétait l'histoire d'un suisse ayant demandé par placet la survivance du dromadaire mort!

Ces contes des dindons, du dromadaire et du suisse ont contribué cer-

(1) Description anatomique d'un caméléon, d'un castor, d'un dromadaire, d'un ours et d'une gazelle, Paris, Fr. Leonard, 1669, in-4°. — Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux. Paris, Impr. roy., 1671. — Suite des Mémoires pour servir à l'hist. nat. des animaux. Paris, Impr. roy., 1676, in-f°. — Etc.

(2) DUSSIEUX, loc. cit.

(3) Tableau de Paris, nouv. éd. Amsterdam, 1782, t. IV, p. 146.

tainement, dans une large mesure, à exciter les fureurs populaires contre la ménagerie, qui fut pillée à fond dans les journées d'octobre 1789.

Sept ans plus tôt, Buffon avait essayé sans succès (juillet 1782) d'en ramener les derniers habitants au Jardin du Roi, qui ne possédait jusqu'alors que quelques oiseaux aquatiques. Il fallut tout un ensemble de circonstances singulières et imprévues pour produire un beau matin de novembre 1793, la concentration, dans un coin du Jardin des Plantes, d'un groupe d'animaux qui vint former la *Ménagerie provisoire*, et bientôt définitive, du nouveau MUSÉUM.

Il était resté à Versailles, après les dévastations de 1789, cinq animaux vivants, que les pillards avaient dû respecter : un lion du Sénégal et un chien braque, son compagnon, un rhinocéros de l'Inde, un couagga du Cap et un bubale, envoi du dey d'Alger. On avait également sauvé du désastre un très beau goura des Moluques.

Couturier, le régisseur général des domaines de Versailles, Marly et Meudon, écrit le 19 septembre 1792 à Bernardin de Saint-Pierre, nommé depuis deux mois et demi intendant du Jardin des Plantes, pour lui faire savoir que l'ancienne ménagerie va être détruite (1) : le Ministre l'a autorisé à remettre à l'intendant ce que celui-ci peut désirer « dans le peu d'animaux » qui vivent encore, et il paraît nécessaire qu'il fasse le voyage de Versailles (2). Bernardin se met, en effet, en route avec Thouin et Desfontaines, et visite dans leurs Cours les sujets qu'on lui offre pour en monter les peaux et les squelettes. Il a compris que l'on en peut tirer meilleur usage, et reprenant pour son compte une des conceptions les plus neuves de l'Assemblée des officiers du Jardin du Roi du mois d'août 1790, il va proposer de transporter ce qu'il appelle un *établissement de faste* en « un lieu destiné à l'étude de la nature », dans l'intérêt des sciences et des arts libéraux, pour les savants, pour les artistes.

Tel est le sujet du *Mémoire sur la nécessité de joindre une ménagerie au Jardin national des plantes de Paris*, paru vers la fin de janvier 1793. L'auteur y montre abondamment les services de nature diverse qu'un

(1) On voulait y établir un haras.

(2) Voy. plus loin, p. 20, n° IX.

établissement de ce genre est appelé à rendre, disserte en chemin, pour n'en point perdre l'habitude, sur l'influence de la captivité sur le caractère des êtres, la sociabilité du lion et du rhinocéros, les croisements des animaux domestiques et sauvages, les migrations des bêtes et leur acclimatation, les liens qui doivent rattacher un jardin et une ménagerie, etc. Puis, après avoir réfuté facilement quelques objections qu'il se pose, il conclut en proposant d'amener avec les animaux les loges qui les contiennent et d'installer le tout aux Nouveaux Convertis, cet ancien monastère dont la *maison Chevreul* est un dernier vestige.

Le *Mémoire sur la ménagerie* est en même temps une requête adressée à la Convention ; il a contribué peut-être à appeler sur le Jardin des Plantes l'attention de quelques membres de cette Assemblée, amis des choses de la science. Mais ce n'est pas cette brochure, quoi qu'on en ait pu dire, il y a peu de jours encore (1), qui provoqua la création de la ménagerie, réalisée vingt mois plus tard, d'une façon bien étrange et bien inattendue. Voici les faits, tels que les font connaître les documents originaux (2).

Le 13 brumaire an II (3 novembre 1793), une ordonnance émanée du département de police, signée des administrateurs Baudrais et Soulès, enjoignait que les animaux vivants que l'on montrait sur la place de la Révolution et quelques autres places de Paris fussent conduits à l'instant au Jardin des Plantes, où ils seraient payés ainsi que les cages qui les renfermaient. Les propriétaires recevraient, en outre, une indemnité qui leur permettrait « de gagner autrement leur vie ».

Toussaint Charbonnier, commissaire de la police de la section des Tuilleries, reçoit le lendemain, 14 brumaire (4 novembre), le premier ordre d'exécution, et, accompagné du commissaire du Comité civil de la section, se transporte à la place de la Révolution. Là, « en sortant du Pont Tournant, à gauche », il trouve dans une échoppe le nommé Dominique Marchini, qui montre un lion marin, un léopard, une civette et un petit singe, et après avoir recueilli les observations dudit Marchini et celles de son garçon Remi Amet, il conduit bêtes et gens au Comité et remet le tout

(1) Cf. AUGÉ DE LASSUS. *Jardin du roi, Muséum d'Histoire Naturelle, conférence faite à l'Association française pour l'avancement des sciences (Rev. scient., t. LI, p. 229, 25 février 1893)*.

(2) Arch. nat. et Arch. du Muséum. — Voy. plus loin, p. 21, n° XI.

au citoyen caporal de garde au poste de la rue Saint-Nicaise, pour mener la caravane au Jardin des Plantes.

Grand émoi au Muséum, où l'on n'a rien demandé, où l'on n'est même pas prévenu de l'arrivée de ces hôtes inattendus. Le professeur, chargé des mammifères, est un jeune homme de 21 ans, nommé depuis cinq mois, et qui débute à la fois dans la science et dans l'enseignement : Étienne GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. Homme d'initiative, il a bien vite pris son parti et le voici qui fait ranger les cages les unes au bout des autres sous les fenêtres du cabinet en attendant les ordres du Comité d'instruction publique (1). *Ce fut sa première ménagerie.*

Desfontaines, le secrétaire du Muséum, écrit le surlendemain au Président du Comité pour demander des instructions (2). « Il y a sous les galeries, dit-il, un local où ces animaux peuvent être logés provisoirement en y faisant les réparations convenables, et ce lieu est même assez vaste pour en recevoir un plus grand nombre, si l'on en amène encore d'autres et si le Comité d'instruction publique juge convenable de les conserver. Il n'est pas douteux, ajoute le secrétaire, qu'une collection d'animaux vivants ne puisse être très avantageuse à l'instruction publique et aux progrès de l'histoire naturelle et que ce soit un moyen d'acquérir et de multiplier, sur le territoire de la République, plusieurs espèces utiles qui n'existent encore que dans les pays étrangers. Mais c'est au Comité à peser, dans sa sagesse, si ces avantages peuvent se concilier avec les besoins actuels de la République. » Les quatre animaux de Marchini vont coûter 12 livres par jour, y compris le payement de leurs gardiens, et il est impossible de prendre cette dépense sur les fonds de l'établissement.

Et Desfontaines n'a pas fini sa lettre, que voici deux autres ménageries qui arrivent à leur tour, celle de Louzardi et celle de Henry, contenant ensemble un chat-tigre, un ours blanc, deux singes mandrills, deux agoutis, deux aigles et un vautour qui viennent s'aligner à la suite des bêtes de Marchini, dans la cour de l'établissement.

Le Comité d'instruction publique répond par une série de questions

(1) Is. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. Vie. Travaux et doctrine scientifique. Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris, 1847, in-12, p. 49.

(2) Voy. plus loin, p. 22, no XII.

relatives au local, à la valeur des bêtes envoyées, aux frais journaliers qu'elles imposent et même à l'achat d'un terrain adjacent, dans le cas où la Convention nationale se déciderait à former une ménagerie. Et les professeurs se multiplient pour fournir bien vite ces renseignements fort complexes, en même temps qu'ils décident d'accorder une indemnité quotidienne aux propriétaires des animaux confisqués. Les devis sont envoyés au Comité dès le 17 frimaire (7 décembre 1793) et les notes, dans le détail desquelles il n'est pas utile d'entrer ici, se terminent par la demande éventuelle « de tous les matériaux et ustensiles des ménageries de Versailles et de Chantilly ».

Puis, pendant qu'on délibère au Comité, le bureau de l'Assemblée des professeurs s'occupe des moyens les plus convenables « pour la construction de loges provisoires » et le transport des pauvres animaux de Versailles. Les loges sont en état le 16 ventôse (2 mars) et vers la fin de germinal, les trois survivants de la Ménagerie royale reçoivent l'hospitalité modeste du Muséum républicain (1).

Les animaux du parc du Raincy sont mis par le conventionnel Crassous à la disposition de l'administration (1^{er} germinal-21 mars). Merlin de Thionville fait don de tous ceux qu'il vient d'acquérir et notamment d'un chameau de la collection des princes de Ligne (29 germinal-18 avril). Bref, lorsque les citoyens Billaud-Varennes, Barrère et Prieur (de la Marne) viennent visiter le Muséum pour se rendre compte par leurs yeux des agrandissements nécessaires, Daubenton, qui les reçoit à la tête des professeurs, peut leur montrer déjà une Ménagerie nationale fort présentable.

L'institution nouvelle fut consacrée définitivement par l'adoption du rapport de Thibaudeau, lu à la Convention le 21 frimaire an III (11 décembre 1794), et Étienne Geoffroy, son fondateur, put dès lors commencer les travaux qui ont immortalisé son nom.

Elle a connu de beaux jours, au cours du siècle qu'elle achève, la Ménagerie du Muséum de Paris; l'apport des dix caissons (14 fructidor an VI-31 août 1796), escortés de quatorze hommes du train, sur lesquels on

(1) Tous ces détails sont empruntés aux Procès-Verbaux de l'Assemblée des Professeurs (Arch. du Muséum, Proc.-Verb. Reg. I, pass.).

amenait de Hollande les mammifères et les oiseaux confisqués chez le Stathouder ; la prise en charge des éléphants mâle et femelle de la même collection ; l'achat des tigres, des lynx et autres carnassiers apportés à Londres par Pembrook (1800) ; la venue du gnou, du zèbre, etc., ramenés par les navires de Baudin (1804) ; l'inauguration des fosses aux ours où, depuis quatre-vingt-huit ans, des dynasties de Martins, blanches ou noirs, répètent les mêmes exercices devant les foules toujours renouvelées ; la prise de possession des animaux du roi Louis, frère de Napoléon ; l'ouverture des loges des fauves, qui paraissaient si bien aménagées en 1821 et qui semblent aujourd'hui si mesquines et si étouffées ; l'arrivée du premier hippopotame, du premier chimpanzé, du premier gorille, tous ces événements ont marqué dans la vie de l'établissement. Aucun n'a pris cependant l'importance qu'eut l'entrée solennelle de dame Girafe, le 30 juin 1827, dans la bonne ville de Paris.

Tout le monde voulut la voir, toute la presse s'en occupa ; on lui consacra des articles et des chansons, et la mode, cette autre dispensatrice de la gloire, s'empara de ses formes et de ses couleurs, pour créer *la robe à la girafe*, *le chapeau à la girafe*, *le peigne à la girafe*. Nevers eut des faïences polychromes, Épinal, des images enluminées, qui représentaient la célèbre visiteuse. La politique même s'en mêla, et quelques amateurs possèdent dans leurs tiroirs une médaille de bronze où la girafe, s'adressant au pays, presque dans les mêmes termes que Monsieur, comte d'Artois, en (1814) (1), prononce ces mots *historiques* : « *Il n'y a rien de changé en France, il n'y a..... qu'une bête de plus.* » Je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi la pièce est bien vite devenue rare.

Girafe, hippopotame, chimpanzé, etc., tous ces animaux rassemblés, parfois au nombre de 1300 ou de 1400 (2), ont constitué une école spéciale, dont le rôle a été des plus brillants depuis cent ans. Ainsi que l'écrivait Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire en 1860 (3), si la ménagerie n'eût

(1) On sait aujourd'hui que le mot fut prêté au comte d'Artois par BEUGNOT (*Mémoires*, p. 112-114, Paris, 1866).

(2) La statistique donnée par M. A.-MILNE EDWARDS, en 1890, donne le chiffre de 1380, dont 526 mammifères.

(3) IS. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. Note sur la ménagerie et sur l'utilité d'une succursale ou annexe aux environs de Paris. Paris, 1860, br. in-4°, p. 5-6.

pas existé et ne se fût pas enrichie dès son origine d'un grand nombre d'espèces rares, Cuvier n'eût point pu, au commencement de notre siècle, publier son *Anatomie comparée* et préparer, par là même, le renouvellement de la zoologie et la création de la paléontologie ; et Étienne Geoffroy ne fût pas devenu à son tour, vingt ans plus tard, l'auteur de la *Philosophie anatomique*. J'ajouterai que, sans la Ménagerie, Isidore Geoffroy lui-même, Blainville, Duvernoy, H.-Milne Edwards. P. Gervais, Gratiolet et bien d'autres n'auraient pas réuni les matériaux des mémoires dont ils ont enrichi la science.

Sans la ménagerie, Frédéric Cuvier, qui y était garde dès 1805, n'eût pas écrit ses études sur l'instinct et l'intelligence des animaux, etc. Sans la ménagerie, les remarquables expériences de M. Alphonse-Milne Edwards n'auraient pas été menées à terme, et nous ne connaîtrions sans doute point les conditions de l'hybridation des pithéciens, des équidés, des bovidés, etc. (1). Sans la ménagerie, maintes espèces d'herbivores et quantité d'oiseaux utiles ne seraient pas acclimatés sous notre ciel, et le Muséum n'aurait pas pu renouveler, dans une certaine mesure, la grande faune de nos bois (2). Enfin, sans notre ménagerie, l'art français n'eût peut-être pas compté à son actif quelques-uns des noms qui l'ont honoré le plus dans ces derniers temps, ceux de Barye, par exemple, et de Frémiet, son successeur.

La ménagerie fournit chaque année en grand nombre des sujets intéressants au scalpel de l'anatomiste, et ceux d'entre vous, Messieurs, qui représentent en province les études zoologiques, savent dans quelle large mesure le Muséum favorise, toujours grâce à sa ménagerie, l'expansion des collections publiques.

Et tous ces résultats ont été obtenus depuis 1793, malgré des conditions tout à fait défavorables, dans des locaux étroits et mal protégés

(1) Des hybrides ont été obtenus au Muséum par le croisement entre magot et macaque, magot et cynocéphale, macaque et guenons divers, entre cheval et hémione, cheval et zèbre, zèbre et hémione, âne et hémione, zèbre et âne ; entre yak et bœuf (le mâle est infécond, la femelle est féconde), etc.

(2) Voici les noms de quelques espèces acclimatées au Jardin : l'hémione et le cerf d'Aristote, rapportés par Dussumier, le cerf cochon, le cerf sika du Japon, le cerf mundjak de Chine, le gnou ordinaire, le mouflon de l'Atlas, l'oie d'Egypte, le cygne noir, l'émeu que nous devons à Péron, le nandou, la grue de Chine, introduite par Montigny, de nombreux faisans, etc., etc.

contre les rigueurs des hivers, avec un budget restreint, un personnel insuffisant. Quels progrès nouveaux n'est-on pas en droit d'espérer, maintenant qu'une direction rajeunie, active et surtout compétente, fait sentir partout au Muséum sa bienfaisante intervention, et que les pouvoirs publics donnent chaque année des preuves de l'intérêt qu'ils portent à la *fondation de la Convention nationale*, en votant des subsides pour des améliorations bien longtemps inespérées !

On a fait beaucoup au Jardin des Plantes pour la science et pour la patrie dans le siècle qui s'achève ; on ne sera ni moins laborieux ni moins dévoué à l'une et à l'autre dans celui qui va commencer. Et, sans aucun doute, le rapporteur qui, dans cent ans, tiendra à cette tribune la place où la bienveillance du Comité m'a aujourd'hui appelé, aura l'honneur et le plaisir, lui aussi, de célébrer devant un auditoire d'élite de grands noms et de grandes choses.

DOCUMENTS

I

Compte de Guillaume Moire qui avait amené les élans et les rennes au roi Louis XI (1481).

A Guillaume Moire, fils de Bernard Moire marchant osterlin de la ville de Campi de la hanse (1) et à Jean Gilbert escuier varlet de chambre du Roy nostre dict Seigneur la somme de 1285 liv. 8 s. 4 deniers tournois que le Roy nostre dict Sgr leur a ordonnee et fait bailler comptant. C'est assavoir audit Guillaume Moire la somme de 1125 l. t. pour le parfait de la somme de 1875 l. t. a quoy a esté fait marché par ledit Seigneur avecques son dit pere pour certaines bestes estranges nommées Elles et Rengers (2) qu'il avoit promis despicia faire amener en ce royaume et lesquelles sont puis naguieres descendues a Honnefleu (3). Et a ledit Seigneur icelles fait mener devers lui. Et audit Jehan Gilbert la somme de 160 l. 8 s. 4 d. t. pour les frais mises et despens que faire lui a convenu pour la conduite et despens desdites bestes depuis ledit lieu de Honnefleu jusques en Touraine (4) devers ledit seigneur : de laquelle somme de 1285 l. 8 s. 4 d. ainsi paiee par son ordonance, comme dit est, ledit Sgr a le tout eu pour agréable et ordonné que icelle somme soit alouee en la despence des comptes dudit receveur g^{al} sans ce qu'il soit tenu rapporter sur ses comptes aucune certification ou autre acquit pour raison ou a cause desdictes bestes ne du marché et despens fait pour icelles hors seulement le roole de ce faisant mencion. Pour ce cy..... 1285 l. 8 s. 4 d.

(Bibl. Nat. Ms. Gaignières Fr. 20683 f° 55).

(Juillet-décembre 1481).

II

Lettre d'Anne de France à Laurent de Médicis au sujet d'une girafe qu'il lui avait promise (1489).

Au Seigneur Laurent de Medicis.

S^r Laurent,

Vous savez que autres fois m'avez escript que m'envieriez la girafle, et combien que je me tienne seure de vostre promesse, neantmoins pour vous donner a cognoistre l'affec-

(1) Kempen.

(2) Elles, elkes, (alces), élans; rengers, rangiers, rennes.

(3) Honfleur.

(4) Au Plessis-les-Tours.

tion que je y ai, je vous prie que vous la faictes passer et la m'envoyer par deça. Car c'est la beste du monde que j'ay plus grand desir de veoir. Et sil est chose par deça que je puisse faire pour vous, je m'y emploieray de bon cuer. Et a Dieu soiez, qui vous ait en sa digne garde.

Escript au Plessys du Parc, le XV^e jour d'avril (1489).

ANNE DE FRANCE.

(Pièce communiquée par M. E. MUNTZ, membre de l'Institut.)

III

Comptes du voyage de Pierre Piton, envoyé a Fez acheter des animaux, etc. (1532-1534).

A Paris, le xviii^e jour de février mil V^o XXXII.

A Pierre Piton, pour le voyaige qu'il va faire en Royaulme de Fez, mil livres, et pour emploier en achapt d'oyseaulx, bestes et autres nouvelletez du dit pais que ledit seigneur desire recouvrer, IIII c. l. pour ce à prendre ou dit coffre des deniers du dit quartier de Janvier..... XIII c. l.

A Paris, le v^e jour d'aoust mil V^o XXXIV.

A Baptiste Auxillian, maistre de la Galleasse nommée le Saint Pierre, en don et faveur du voiaige qu'il a faict au Roiaume de Feez, avec le feu cappitaine Piton. II c XXV livres.

A Josse de la Plancque, venu de la ville de Crey en celle d'Avignon sur chevaux de poste pour advertir le Roy de plusieurs bestes estranges, oiseaulx et chevaux que le cappitaine Piton avoit fait apporter du Royaume de Feetz en la ville de Honnefleu, et pour s'en retourner en semblable diligence audit Crey, VII xx V livres, et pour la nourriture desdites bestes, oiseaulx, chevaux, et de VII hommes qui en ont la conduicte, depuis le XXII^e d'octobre derrenier qu'ilz partirent du dit Honnefleu pour venir au dit Crey, jusques et comprins le derrenier jour de Décembre prouchain que le Roy a ordonné y estre norris..... V c. livres.

A Josse de la Plancque, pour l'entretenement et nourriture de sept personnes qui ont eu la charge de penser et nourrir VIII chevaux, III cameaulx, VI austruces, une once, un lyon, XI pieces d'oiseaulx et VIII levriers qui ont esté apportez au Roy du voyaige que feu Piton feit au Royaume de Feez et ce depuis le premier jour de Janvier dernier passé jusques et comprins le dernier jour de Fevrier ensuivant..... III c. LXXIII livres.

(Société de l'Histoire de l'Art français. — Les Comptes des bâtiments du roi (1528-1571)... recueillis et mis en ordre par le marquis LÉON DE LABORDE, t. II, p. 246, 269, 270, 271. Paris, 1880, in-8°.)

IV

Compte d'André le Vénitien, chargé des chameaux du Roi (1564).

En la presence de moy... (1), notaire et secrétaire du Roy, André le Vénitien, ayant la

(1) Le nom est resté en blanc dans l'original.

charge des trois chameaux du dit seigneur, a confessé avoir receu comptant de Raoul Moreau, conseiller dudit seigneur et tresorier de son espargne, la somme de cent livres tournois en testons à XII sols pièce, à luy ordonnée par Sa Majesté pour la nourriture et despens de luy et des dits chameaux durant les moys de mars et avril derniers passez, qui est à raison de VI^e livres par an ; de laquelle somme de C livres ledit le Vénitien s'est tenu contant et bien payé et en a quicté ledit Moreau, tresorier susdict, et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste, le VI^e jour de may, l'an mil cinq cens soixante quatre.

LE VALOYS.

(Archives nat., KK 125. — Pièce communiquée par M. LE COY DE LA MARCHE.)

V

Lettre aux trésoriers généraux de France et au receveur général des finances établi à Dieppe, au sujet de l'éléphant du Roi.

DE PAR LE ROY,

Nos amés et feaulx, parce que nous désirons que l'elephant qui nous a esté adméné des Indes soit conservé et gardé comme chose rare et qui ne s'est encores veue en cestuy nostre roiaulme, nous vous mandons faire marché avec quelque personne qui s'entende à le traicter, nourrir et gouverner et des deniers de notre recepte générale de Rouen transférée à Dieppe faire paier par ledit recepveur général ce qui sera de besoing pour loger celluy qui en aura la charge et ledit elephant et tous aultres frais qui concerneront ladicta nourriture dont les acquitz qui en seront délivréz audit recepveur general seront conceuz soubz le nom de nostre amé et feal conseiller Tresorier de nostre Espargne estant en exercice qui lui fournira sa quittance pour son acquit. De ce faire vous donnons pouvoir voullant que ce qui sera ordonné par vous pour cest effect que nous avons des a prezent valide soit passé ou alloué en la despense des comptes de nostre dict Trésorier de l'Espargne sans difficulté.

Donné au camp devant Noyon le XXIX^e jour de juillet 1591.

Signé HENRY et plus bas Potier, et sur la subscription est escript a nos amés et feaux conseillers les Trésoriers generaulx de France et recepveur general de nos finances établi à Dieppe.

VI

Lettre de Henry IV au sieur de Chaste, pour envoyer l'éléphant en Angleterre.

Mons^r de Chaste, ayant entendu que la royne d'Angleterre, madame mabonne seur, auroit agreable un elephant qui est a Dieppe je luy en ay fait present comme je ferois encores plus vollontiers de chose plus excellente si je l'avois, et pour ce, je vous prie si vous avez moien de luy envoyer seurement de n'en perdre la premiere comodité ou bien attendre sur ce le commandement qu'elle vous pourra faire pour le dellivrer à celluy qui aura charge de le recevoir de sa part et n'estant la presente a aultre fin, je prie Dieu, mons^r de Chaste, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript au camp de Provyns ce IIII^e jour de septembre MV c. IIII. xx XII.

Signé HENRI et plus bas Renol et sur la subscription est escript à Mons^r de Chaste, che-

vallier de mon ordre, cappitaine de cinquante hommes d'armes de mon ordonnance et gouverneur de ma ville et citadelle de Dieppe.

(*Registre des expéditions faites par MM. les présidents trésoriers généraux de France du bureau transféré à Dieppe durant les années 1591 et 1592. — f° 23 r° et 49 v°.*)

(Ces deux copies nous ont été communiquées par M. Ch. de ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, correspondant de l'Institut à Rouen.)

VII

Compte de la ménagerie de Henry IV pour le premier semestre de 1591.

A Estienne fils, secrétaire de la Chambre du Roy, la somme de huit cens soixante huit escus trente sols à luy ordonnés pour les parties par lui faites à l'extraordinaire de ladite argenterie durant les mois de janvier, fevrier, mars, avril, may, juing MVc, IIII xx. XI.

Assavoir :

Pour ung grand cinge nommé Robert.....	XVI ^{tt}
Pour une grande guenon orange.....	XVI
Pour ung petit cinge.....	XIV
Pour une petite guenon noire.....	XIV
Pour ung grand péroquez.....	XVI
Pour une cage de sapin.....	XIII
Pour deux grands paniers.....	III
Pour le louage d'un cheval pour porter lesd. paniers et cinges et d'ung houche-pied pour porter led. peroquez et conduire led. cheval durant XXX jours a XXX sols par jour.....	XII

(*Double des comptes de l'argenterie de Henri IV pour l'année 1591. Bibl. de la ville de Chartres, Ms. n° 416, f° 55 v°. Dépenses extraordinaires.*)

(Communiqué par M. F. DE MÉLY.)

VIII

Extrait des Comptes de la ménagerie de Versailles pour l'année 1688.

2 mars. — A Durand et La Forge, pour les journées qu'ils ont employées à rétablir la décharge du canal sur le chemin de la Ménagerie et rechercher les fautes du réservoir de Saint-Cyr.....	94 ¹ , 13 ^s
21 mars. — A Louis Renoult, sur la chaussée du pavé qu'il fait sur le chemin de la Ménagerie.....	635 ¹¹
2 may. — A Reverend et Collinet, pour 80 toises de fossés qu'ils ont faits au long du chemin de la Ménagerie au-dessous du Mail.....	40 ¹
12 septembre. — A la demoiselle Monier pour treize autruches, cent trente sept poules sultanes, six canes d'Egypte, un pelican, deux canes d'Egypte tannées, vingt-deux aigrettes, six grues, une cigogne et six chèvres de la Thébaïde, qu'elle a livré à la Ménagerie.....	8668 ¹

12 septembre — 5 décembre. — A Charles François Paular, sur le deposage et reposage des conduites depuis le réservoir du Parc aux Cerfs jusqu'à la ménagerie (5 p.) 2500¹

(*Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV,*
publiés par M. JULES GIFFREY, t. III, p. 22, 23, 38, 53,
68. Paris, Impr. Nat., 1891, in-4°.)

IX

Lettres du régisseur de Versailles à l'intendant du Jardin des Plantes au sujet des animaux de l'ancienne Ménagerie.

Versailles, 19 septembre 1792.

La ménagerie va être détruite, si dans le peu d'animaux qu'elle renferme il y en avait quelqu'un qui pût vous convenir et figurer dans votre superbe cabinet d'histoire naturelle, veuillez me l'indiquer. Le ministre m'autorise à vous donner tout ce que vous jugerez convenable. Je crois qu'il sera nécessaire que vous fissiez le voyage de Versailles. Si vous estimez que cela soit à propos, je vous prie de m'indiquer le jour, pour que je puisse m'y trouver.

N^a. — Il y a un superbe Rhinocéros.

Le Régisseur général des domaines de Versailles, Marly et Meudon.

COUTURIER.

A Versailles, le 17 janvier 1793.

Citoyen,

Vous savez qu'il reste à la ménagerie de Versailles un Rhinocéros qui devient inutile dans ce pays. Je vous le conservois avec plaisir suivant l'ordre du ministre. Je vous prie de me faire savoir ce qu'il deviendra parce que ce sera d'après votre réponse que j'en solliciterai, par un réquisitoire, la vente auprès du directoire du district de Versailles si vous ne le prenez pas pour le jardin n^o 1 à Paris ; on m'en a déjà offert de l'argent ; mais j'aimerois que dans les mains d'un Philosophe comme vous, il devienne un objet d'instruction publique.

COUTURIER.

J'ai vu le ministre qui m'a dit de me concerter avec vous pour les 3 animaux qui me restent : le lion, le bubale et le rhinocéros.

X

Lettre de Daubenton au sujet du rhinocéros de la ménagerie de Versailles.

25 septembre 1793 l'an V.

Je vous donne avis, Citoyen, que le Rhinocéros qui est mort à la Ménagerie vient d'arriver au Muséum ; il faut du tems pour le décharger, on fera peu de chose pour sa description aujourd'hui, mais demain on y travaillera de grand matin.

S. et fr.

DAUBENTON.

XI

Copie du procès-verbal concernant les animaux vivants qui ont été envoyés au Muséum national d'histoire naturelle.

Le quatorzième jour de brumaire l'an deuxième de la République française une et indivisible (1), en exécution d'un ordre de l'administration de police en date d'hier due-ment en forme, scellé et signé Baudrais et Soulès, administrateurs du département de police, portant que les animaux vivans qu'on fait voir à la place de la Révolution et autres places publiques seront enlevés, sauf à indemniser les propriétaires, et ces animaux seront conduits à l'instant au Jardin des Plantes, où ils seront payés ainsi que les cages qui les ren-ferment, et que les propriétaires recevront en outre une indemnité qui les pourra mettre à même de gagner autrement leur vie ; le dit ordre demeuré annexé au présent procès-verbal, pour mettre ledit ordre à exécution, nous Simon Toussaint Charbonnier, commis-saire de police de la section des Tuilleries, accompagné du citoyen Flaxinville, commissaire du comité civil de ladite section, nous sommes transportés place de la Révolution en sortant du pont Tournant à gauche, dans une échoppe dans laquelle il y avoit quatre animaux étrangers vivans appartenans au C. Dominique Marchini, rue de l'Isle n° 685 section de la Fontaine de Grenelle, auquel parlant nous lui avons donné lecture dudit ordre et l'avons sommé de s'y conformer, à quoi il a obéi et nous a observé que le Lion marin lui coûte quatre mille livres, le Léopard lui coûte dix mille livres, la civette lui coûte deux mille livres et le petit singe deux cent livres, que tous les ustensiles, cages et voitures servant à transporter les dits animaux lui coûtent cinq cent livres, ce qui fait un total de seize mille sept cent livres, nous observe en outre, que c'étoit la seule ressource qu'il eut pour gagner sa vie ainsi que le nommé Remi Amet qui pangoit ordinairement ces quatre animaux, s'offrant l'un et l'autre d'avoir soin desdits animaux étant très familiers avec eux et con-noissant parfaitement tout ce qui peut être nécessaire à leur conservation et nous ont invité de prier les citoyens administrateurs du département de police de les recevoir pour avoir soin desdits animaux, que les ayant fait conduire devant le Comité, nous les avons remis aux citoyens caporal de garde au poste de la rue Saint-Nicaise pour, en conformité dudit ordre, les conduire au Jardin national des Plantes Lequel s'en est chargé et a signé dont et tout ce que dessus. Nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison et ont les susnommés signé avec nous la minute. Est signée LABORIES, caporal de garde, CHARBONNIER et CHAMBELLAN secrétaire de police et FLAXINVILLE.

Pour copie conforme :

Signé : CHARBONNIER,
Commissaire de police.

(Arch. nat. F. 17 ¹¹³⁰).

(1) 4 novembre 1793.

XII

Lettre du secrétaire du Muséum au président du comité d'instruction publique.

Paris, le 16 brumaire l'an 2 de la République française une et indivisible
(6 nov. 1793).

Citoyen président,

La Commune de Paris a pris un arrêté dans une de ses dernières séances, sans que nous l'ayons sollicité, qui porte que les animaux vivans que l'on fait voir aux boulevarts, sur les places publiques et autres lieux, seront enlevés et conduits au Muséum national d'histoire naturelle. En conséquence et d'après un ordre particulier de l'administration de la police de la section des Tuilleries énoncé au procès-verbal dont la copie est cy jointe, on nous a envoyé au Muséum le 14 brumaire quatre animaux vivans scavoir : une panthère, une civette, un singe et un ours marin que le Cⁿ Marchini à qui ils appartiennent faisoit voir à la place de la Révolution. Nous prions le Comité d'instruction publique de vouloir bien nous faire connoître le plus tôt qu'il lui sera possible la conduite que nous devons suivre à cet égard. Il y a sous les galeries du Muséum un local où ces animaux peuvent être logés provisoirement en y faisant les réparations convenables et ce lieu est même assez vaste pour en recevoir un plus grand nombre si l'on en amène encore d'autres et si le Comité d'instruction publique juge convenable de les conserver. Il n'est pas douteux qu'une collection d'animaux vivans ne puisse être très-avantageuse à l'instruction publique et aux progrès de l'histoire naturelle et que ce soit un moyen d'acquérir et de multiplier sur le territoire de la République plusieurs espèces utiles qui n'existent encore que dans les pays étrangers. Mais c'est au Comité à peser dans sa sagesse si ces avantages peuvent se concilier avec les besoins actuels de la République.

D'après l'estimation que nous avons faite les quatre animaux qui ont été conduits au Muséum coûteront douze livres par jour y compris le payement de celui qui sera chargé de les soigner, nous ne pouvons offrir aujourd'hui au Comité aucun appercu de la dépense que pourroient occasionner ceux qui doivent encore nous être envoyés, n'en connoissant ni le nombre ni les espèces.

Nous prenons la liberté de faire observer que les frais qu'occasionnent les animaux vivans, si le Comité juge convenable de les conserver, ne peuvent être pris sur les fonds affectés à l'établissement, parce que dans ce moment on est obligé d'user de la plus grande économie pour qu'ils puissent suffire aux dépenses actuelles qui sont devenues plus considérables par l'agrandissement des galeries, par la cherté de la main-d'œuvre et de toutes les denrées.

Salut et fraternité.

Le Cⁿ DESFONTAINES,
Secrétaire du Muséum d'histoire naturelle.

P. S. — A l'instant où j'allois fermer cette lettre, j'apprends qu'il est encore arrivé au Muséum un chat-tigre, un ours marin mâle, deux singes mandrils et trois aigles.

(Arch. nat. F. 17 ¹¹³⁰).